

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des  
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 20 juillet 2015**CP2015\_07\_15  
id. 1987

*L'an deux mille quinze le vingt juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

**AMÉNAGEMENT DE LA RD 11E1 (PR0+380 AU PR 0+512), DE LA RD 11E3 (PR 0+000 AU PR 0+313) ET DE LA RD 953C (PR 0+000 AU PR 0+392) - BD VICTOR GUILHEM, AVENUE DE LA GARE, AVENUE AUGUSTE GRÈZE COMMUNE DE VALENCE D'AGEN  
CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE DÉLÉGATION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE VALENCE D'AGEN**

Par délibérations en date des 20/21 février 2013, 27/28 janvier 2014 et 28/29 janvier 2015, l'Assemblée Départementale a adopté, dans ses programmes de voirie 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016, la réfection de la voirie dans la traverse de la Commune de Valence d'Agen, sur les Routes Départementales n° 11e1, 11e3 et 953c.

La Commune, ayant souhaité confier au Conseil Départemental des travaux d'accompagnement pour une meilleure coordination, a accepté de participer financièrement à cette opération, par délibération en date du 24 juin 2015.

L'essentiel des dispositions de la convention à intervenir entre la Commune de Valence d'Agen et le Conseil Départemental, pour la mise en œuvre de ce projet, peut être résumé ainsi qu'il suit :

- le Conseil Départemental, en sa qualité de maître d'ouvrage, prend à son compte la direction et la responsabilité de la totalité de l'opération, dont le coût est évalué à **1 604 040,00 € TTC** ;

- la Commune de Valence d'Agen apporte un concours financier de **993 168,00 €** correspondant aux travaux relevant de sa compétence.

Le financement de cette opération sera prélevé sur les crédits inscrits à cet effet, à l'article 231511, sous-fonction 621 du Budget Départemental.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, les dispositions telles que présentées de la convention de financement et de délégation de maîtrise d'ouvrage entre le Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne et la commune de Valence d'Agen concernant l'aménagement de la RD 11e1 (PR 0+380 au PR 0+512) de la RD 11e3 (PR 0+000 au PR 3 + 313) et RD 953c (PR 0+000 au PR 0=392) Boulevard Victor Guilhem, Avenue de la gare, Avenue Auguste Grèze sur la commune de Valence d'Agen ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département les documents contractuels correspondants ;

- Précise que le financement de cette opération sera prélevé sur les crédits inscrits à l'article 231511, sous-fonction 621 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC